



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Championnat de Ligue Slalom Wingfoil**

Date complète : **16 Avril 2023**

Lieu : **Les Sables d'Olonne, Base de Mer**

Autorité Organisatrice : **SPORTS NAUTIQUES SABLAIIS (SNSablais)**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2020/2024 incluant l'annexe B*
- 1.1.2. Les règlements fédéraux .
- 1.1.3. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra
- 1.1.4. Le règlement national du classement national des coureurs planche et le règlement des Championnats régionaux.
- 1.5. L'annexe T (conciliation) s'appliquera

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à toutes les planches des classes
 - Slalom
 - Wingfoil

3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT s'inscrire en ligne .

3.3

https://nvi-ins.fr/INS_REGATEVL?Manif=270

3.3

- 3.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile valide, mention « compétition » , ou leur licence de ClubFFvoile mention « adhésion ».
 - l'autorisation de port de publicité 2023

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

1. un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
2. le certificat de jauge ou de conformité,
3. un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,

DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

14 € par planche à payer .

DROITS A PAYER

Le règlement se fera en ligne à l'adresse suivante ;

[Païement en ligne](https://www.helloasso.com/associations/sports-nautiques-sablais/evenements/championnat-de-ligue-slatom-wingfoil-du-16-avril-2023-aux-sables-d-olonne)

(<https://www.helloasso.com/associations/sports-nautiques-sablais/evenements/championnat-de-ligue-slatom-wingfoil-du-16-avril-2023-aux-sables-d-olonne>)

.....

Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Le règlement se fait en ligne lors de l'inscription. Pour les inscriptions tardives, le règlement se fera le jour de l'épreuve (CB, Chèque ou Espèces).

4. PROGRAMME

4.1 Dimanche 16 Avril :

Confirmation d'inscription : de 9h00 à 10h30

4.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Dimanche 16 Avril 2022	11h00	Toutes series

Dimanche 16 Avril : Dernier signal d'avertissement : 16H00.

4.3 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en version électronique sur le site internet des SNS

5 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera indiqué dans les IC .

6 SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV B4.44.1. (pénalité 360 °)

7 CLASSEMENT

a. Le nombre de courses devant être validées valider l'épreuve est de : 1.

b. a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans les courses

(b) Quand 3 à 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

8 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par toutes les planches. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9 PRIX

Des prix seront distribués.

- 1^{er}/ 1^{ere} de chaque série
- 1^{ere} féminine de chaque série

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée- Ligue planche aux Sables d'Olonne , à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Les Sports Nautiques Sablais

02 51 21 63 00
sportsnautiquessablais@orange.fr